Nations Unies $E_{C.20/2024/17}$



Conseil économique et social

Distr. générale 17 mai 2024 Français Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
Quatorzième session
New York, 7-9 août 2024
Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

Point 15 de l'ordre du jour provisoire⁸ Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi conjointement par l'Organisation hydrographique internationale, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Open Geospatial Consortium, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/14th-Session/). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les travaux menés par les trois organismes de normalisation en matière d'innovation, d'adoption et d'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.

Résumé du rapport

À sa treizième session, tenue à New York du 2 au 4 août 2023, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale a adopté la décision 13/113, dans laquelle il a apprécié la conformité continue des organismes de normalisation avec ses travaux et se félicitait des nombreux exemples de la manière dont les pays utilisaient les normes pour faire progresser l'accès aux données et l'interopérabilité, démontrant les avantages de la mise en œuvre des normes géospatiales pour assurer le respect des normes et la conformité des pratiques des systèmes d'information modernes et des applications dans de nombreux secteurs commerciaux et gouvernementaux, tels que les villes intelligentes, les jumeaux numériques urbains, les systèmes de transport intelligents et l'énergie. Le Comité y a également encouragé une large utilisation des normes et du guide sur les normes pour soutenir la mise en



^{*} E/C.20/2024/1.

œuvre de solutions fondées sur des normes qui garantissent l'interopérabilité, le partage des données et la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des sources de données et des technologies, en notant que la valeur réelle des normes résidait dans leur utilisation effective dans le processus de mise en œuvre et d'exploitation.

Le Comité a en outre engagé les États Membres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à participer à l'élaboration, à la mise à jour et à l'évolution continues des normes géospatiales en collaboration avec les organismes de normalisation, afin d'améliorer la qualité, l'interopérabilité et l'application des normes, et à fournir des exemples concrets et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre des normes géospatiales à l'appui de la mesure et du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans le rapport, l'Organisation hydrographique internationale rend compte des progrès qu'elle continue de réaliser quant au Modèle universel de données hydrographiques S-100, destiné à soutenir la création et la tenue à jour de spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes aux normes d'information géographique de la série ISO 19100. Elle indique notamment que l'édition 5.1.0 a été publiée en octobre 2023 et que plusieurs spécifications de produits de la suite S-100 sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le cadre d'une collaboration avec diverses organisations internationales, notamment des entités des Nations Unies et des partenaires tels que l'Association internationale de signalisation maritime et l'Organisation météorologique mondiale. Elle précise par ailleurs avoir mis à la disposition de ses membres une formation gratuite sur l'infrastructure de données géospatiales maritimes afin que ceux-ci soient en mesure de faire concorder les activités qu'ils mènent au niveau national avec le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et le Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine.

Dans le rapport, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation donne des informations sur les activités qu'il mène avec certaines entités des Nations Unies et ses partenaires notamment en vue d'appuyer la modernisation de l'infrastructure géodésique en coordination avec le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies. Il présente également les progrès réalisés dans l'élaboration de la norme ISO 19152 sur le modèle du domaine de l'administration des terres, dont la partie 1 a été publiée et la partie 2 le sera plus tard dans l'année. Cette norme permet d'améliorer l'intégration des frontières terrestres et maritimes et favorise l'application du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers et du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine. Le Comité indique également qu'il continue d'élaborer, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la norme ISO 19144 sur la couverture du sol et l'utilisation des terres, dont les parties 1 et 2 ont été publiées et la partie 3 devrait l'être d'ici août 2024. Enfin, il fait état des travaux qu'il mène avec le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale dans le cadre de l'examen du Cadre statisticogéospatial mondial.

Dans le rapport, l'Open Geospatial Consortium fait part des activités qu'il mène, dans le cadre de son programme de solutions de collaboration et d'innovation, pour élaborer des normes relatives aux interfaces de programmation d'applications ouvertes et les mettre à l'épreuve dans des projets pilotes axés sur plusieurs domaines, notamment les services climatiques, les catastrophes, le milieu marin, les jumeaux numériques et le bâtiment. Il se penche en particulier sur l'intégration de l'information géospatiale aux statistiques et à d'autres données selon les principes « FAIR » (faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables). Il dit observer

2/3 24-08892

une accélération des progrès en matière de normes et la création de nouveaux groupes de travail consacrés notamment à la normalisation des indicateurs géospatiaux. Il précise en outre qu'il continue d'améliorer l'interopérabilité s'agissant de ses normes et de celles de l'Organisation hydrographique internationale et de l'Organisation internationale de normalisation, ce qui lui permet d'offrir un cadre cohérent pour l'utilisation et la normalisation des données géospatiales, à l'appui du programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Dans le rapport, les trois organismes de normalisation donnent par ailleurs un aperçu des activités qu'ils mènent pour favoriser la mesure et le suivi des objectifs de développement durable, ainsi que des informations sur la manière dont ils s'emploient à renforcer concrètement leurs liens avec les comités régionaux, les groupes fonctionnels et les réseaux thématiques du Comité d'experts. Enfin, ils présentent des exemples pratiques d'utilisation des normes géospatiales à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment une série de cas d'utilisateurs dans lesquels les normes ont aidé les pays à travailler à la réalisation d'objectifs spécifiques.

3/3